

Quatre cent soixante-huitième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé, à Val-des-Sources, le mercredi 20 avril 2022, à 19 h 30.

PRÉSENCES

VAL-DES-SOURCES	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	Mme Martine Satre
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière
Directeur de l'aménagement et greffier-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Adjointe administrative à la direction	Mme Isabelle Pellerin

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2022-04-11547

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout d'un point dans « MRC immeubles - 309, rue Chassé, Val-des-Sources (MRC) : Octroi d'un contrat sur invitation pour l'étude géotechnique du stationnement ».

Adoptée.

2022-04-11548

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2022

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2022, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2022 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée.

2022-04-11549

COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 MARS 2022

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 9 mars 2022, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 9 mars 2022 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉ

M. Samuel Moreau de la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc. est présent pour la présentation des rapports financiers de la MRC des Sources et du Site d'enfouissement (LES).

2022-04-11550

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2021 - MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'année 2021 par la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc., comptables agréés, représentée par M. Samuel Moreau;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Samuel Moreau des états financiers à la séance ordinaire du 20 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE le rapport financier pour l'année 2021 et le rapport du vérificateur de la Municipalité régionale de comté des Sources soient et sont approuvés.

Adoptée.

2022-04-11551

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2021 - SITE D'ENFOUISSEMENT (LES)

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers du site d'enfouissement sanitaire régional de Val-des-Sources pour l'année 2021 par la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc., comptables agréés, représentée par M. Samuel Moreau;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Samuel Moreau des états financiers à la séance ordinaire du 20 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le rapport financier pour l'année 2021 et le rapport du vérificateur du site d'enfouissement sanitaire régional de Val-des-Sources soient et sont approuvés.

Adoptée.

DEMANDES DE CITOYENS

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS

CALENDRIER DES ACTIVITÉS – MAI ET JUIN 2022

Le calendrier des activités pour les mois de mai et juin 2022 est remis aux membres du conseil, de même que le calendrier complet des rencontres pour 2022.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

LETRE D'APPUI AU DÉPÔT DE PROJET – NOUVELLE OFFRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DU CAMPING DE LA RIVIÈRE NICOLET

Le Camping de la rivière Nicolet souhaite déposer une demande de subvention au Fonds d'aide au tourisme (FAT) pour développer une nouvelle offre d'hébergement. Considérant l'augmentation d'achalandage au Parc régional du Mont-Ham et considérant que le parc régional n'a pas suffisamment d'espaces d'hébergement pour répondre à l'ensemble de la demande d'hébergement de ses nombreux visiteurs, la MRC des Sources a signifié son appui au projet de développement du promoteur par l'émission d'une lettre d'appui.

AIDE FINANCIÈRE - ROUTE 257

Information est donnée au conseil de la MRC de la réception d'une lettre du ministre des Transports concernant une aide financière accordée à la municipalité de Ham-Sud dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local, Décret Route 257, pour le projet de reconstruction d'un tronçon de 7 kilomètres de la route 257 entre les municipalités de Ham-Sud et Saint-Adrien, pour un montant maximal de 17 500 000 \$.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC REGIONAL DU MONT-HAM

ACHALANDAGE DU PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM AU 31 MARS 2022

Information est donnée au conseil de la MRC qu'au 31 mars de cette année, 6 572 personnes ont fréquenté les installations du Parc régional, beaucoup moins que l'an dernier, mais ce début d'année demeure le deuxième meilleur départ depuis le début du Parc régional.

2022-04-11552

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM 2022-2027

CONSIDÉRANT que le site du Mont-Ham est identifié au Schéma d'aménagement de la MRC des Sources depuis 1985 comme étant un site récréotouristique représentant le plus fort potentiel en termes de développement et de mise en valeur des spécificités du territoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), les MRC ont le pouvoir de constituer et de gérer les parcs régionaux afin de mettre l'accent sur la valorisation de territoires d'intérêts récréatifs;

CONSIDÉRANT que par voie de résolution, le 28 novembre 2007, la MRC des Sources a déclaré son intention de créer un parc régional et d'obtenir le statut lui reconnaissant l'entière responsabilité du Parc régional du Mont-Ham, et ce, en vertu des compétences qui lui sont conférées par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a, le 14 mars 2008, en conformité avec le « Cadre de référence gouvernemental pour la création des parcs régionaux », émis un avis favorable amenant la MRC des Sources à l'étape d'élaboration d'un plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a adopté son premier plan d'aménagement et de gestion en 2012, lequel a été modifié en 2013 et est entré en vigueur en 2014 à la suite de la signature de l'entente avec le gouvernement du Québec pour l'exploitation du Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT selon les termes de l'entente avec le gouvernement du Québec, la MRC des Sources doit entamer la révision de son plan d'aménagement et de gestion pour l'exploitation de son parc régional après cinq ans d'activité;

CONSIDÉRANT le partenariat unique établis entre le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki et la MRC des Sources pour le développement du Parc régional du Mont-Ham et l'intérêt pour les partenaires d'adopter un plan de développement intégrant un volet autochtone;

CONSIDÉRANT que le document « Plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham 2022-2027 » reflète les préoccupations et les attentes du Conseil de la MRC des Sources, du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki et de la Corporation de développement du Mont-Ham;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE le conseil de la MRC des Sources adopte le « Plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham 2022-2027 ».

Adoptée.

ROUTE VERTE

DATE D'OUVERTURE DE LA ROUTE VERTE 2022

L'ouverture de la Route verte pour la saison 2022 est prévue pour le samedi 14 mai prochain. Une ressource s'affaire actuellement à nettoyer et à réparer la chaussée, les glissières et les ponts de la piste cyclable au cours des prochaines semaines.

LOISIRS

Aucun sujet

TOURISME ET CULTURE

TOURISME

Aucun sujet

CULTURE

2022-04-11553

APPELS À PROJETS EN CULTURE PRINTEMPS 2022 – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière du programme « Aide aux initiatives de partenariat » survenue le 3 mars 2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la politique de développement culturel de la MRC des Sources est en vigueur de 2018 jusqu'en 2026;

CONSIDÉRANT que les appels à projets en culture visant le soutien aux initiatives en développement culturel ainsi que les actions en culture par et pour les aînés ont été lancés par la MRC des Sources du 21 janvier 2022 au 20 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a mandaté un groupe-conseil en culture pour procéder à une analyse des projets déposés et à l'émission de recommandations quant aux projets à soutenir;

CONSIDÉRANT que les projets déposés devaient répondre à au moins deux objectifs spécifiques relatifs aux axes de développement de la Politique de développement culturel 2018-2026;

CONSIDÉRANT l'importance d'arrimer les enjeux et objectifs spécifiques de la Politique de développement culturel 2018-2026 aux projets soumis dans le cadre du présent appel à projets;

CONSIDÉRANT la somme réservée de 29 582 \$ par la MRC à l'entente de développement culturel pour la réalisation d'un appel à projets visant le soutien aux initiatives en développement culturel;

CONSIDÉRANT la somme réservée de 4 000 \$ par la MRC à l'entente de développement culturel pour la réalisation d'un appel à projets pour des initiatives culturelles par et pour les aînés;

CONSIDÉRANT la réception de 12 projets en soutien aux initiatives en développement culturel pour un montant total de financement demandé de 73 590,23 \$ et de 2 projets pour des initiatives culturelles par et pour les aînés pour un montant total de financement demandé de l'ordre de 6 427,24 \$;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le groupe-conseil culture aux membres du conseil de la MRC des Sources en atelier de travail le 13 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte les projets suivants dans le cadre de l'appel à projets en soutien aux initiatives en développement culturel :

Court-circuit d'art – Ravir	2 000,00 \$
Culture aux camps – Ville de Danville	2 488,00 \$
Défi Mamuk – Ravir	5 900,00 \$
Journée des cordes – Boulv'Art Saint-Camille	1 743,00 \$
Parcours evasion – Sodev Saint-Georges-de-Windsor	6 425,23 \$
Patrimoine Mitaine – Productions des paysages éclatés	5 054,00 \$
Percussions – Boulv'Art Saint-Camille	361,77 \$
Racines des Sources – Meunerie de Saint-Adrien	5 590,00 \$
TOTAL :	29 582,00 \$

QUE la MRC des Sources accepte les projets suivants dans le cadre de l'appel de projets pour des initiatives culturelles par et pour les aînés :

Court-circuit d'art – Ravir	1 373,24 \$
Patrimoine Mitaine – Productions des paysages éclatés	2 626,76 \$
TOTAL :	4 000,00 \$

QUE les promoteurs sélectionnés doivent exécuter leur projet et déposer leur reddition de comptes avant le 20 mars décembre 2023;

QUE le préfet ainsi que le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer des protocoles d'entente avec les organismes financés définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL

2022-04-11554

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : Rénovation des infrastructures de jeu du parc Plein-Air de Danville

PROMOTEUR : Ville de Danville
(Projet FRR-2022-47)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet FRR-2022-47 Rénovation des infrastructures de jeu du parc Plein-Air de Danville, présenté par la Ville de Danville, répond à l'orientation *Amélioration de la qualité de vie de la population* de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans la priorité 2 *Santé et bien-être de la Stratégie jeunesse des Sources*, et s'appuie sur l'enjeu de *l'Accès aux services*, notamment les services publics, du *Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale*;

CONSIDÉRANT que le financement permettra à la Ville de Danville d'offrir de meilleures conditions de jeu pour les enfants;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Ville de Danville de 17 120,06 \$ pour un projet totalisant 87 182,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte le projet FRR-2022-47 Rénovation des infrastructures de jeu du parc Plein-Air de Danville, présenté par la Ville de Danville pour un montant maximum de 17 120,06 \$, correspondant à 19,6 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local Danville;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (8 560,03 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (8 560,03 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et greffier-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2022-04-11555

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : Mise en œuvre de plan d'action 2022 de Saint-Camille

PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Camille

(Projet FRR-2022-48)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et la Corporation de développement se sont dotées d'une entente triennale afin de soutenir l'administration municipale dans les projets de développement structurants pour le milieu de vie des citoyens et citoyennes de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que le projet FRR-2022-48 Mise en œuvre du plan d'action 2022 de Saint-Camille, présenté par la Municipalité de Saint-Camille, répond à l'orientation *Amélioration de la qualité de vie de la population* de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT que le financement permettra à la Municipalité de Saint-Camille de mettre en œuvre quatre priorités identifiées dans son plan d'action annuel, priorités qui ont chacune des effets positifs sur les finalités du développement durable identifiées dans l'agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Camille de 30 000 \$ pour un projet totalisant 30 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE la MRC des Sources accepte le projet FRR-2022-48 Mise en œuvre du plan d'action 2022 de Saint-Camille présenté par la Municipalité de Saint-Camille pour un montant maximum 30 000 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local Saint-Camille;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (15 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (15 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et greffier-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

2022-04-11556

ENGAGEMENT DES SOMMES 2022-2023 - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière du programme « Aide aux initiatives de partenariat » survenue le 3 mars 2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la politique de développement culturel de la MRC des Sources est en vigueur de 2018 jusqu'en 2026;

CONSIDÉRANT que cette convention comprend une contribution financière maximale du ministère de la Culture et des Communications de 108 000 \$ sur 3 ans (2021-2022-2023);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la MRC des Sources s'est engagée à participer à la réalisation d'une entente sectorielle avec le ministère de la Culture et des Communications en y affectant une contribution maximale de 72 000 \$ sur 3 ans (2021-2022-2023);

CONSIDÉRANT qu'en 2021, l'engagement de la MRC des Sources s'est établi à 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE la somme de 24 000 \$ soit réservée à l'enveloppe du FRR volet 2 régional contribution de la MRC à l'Entente de développement culturel pour l'année 2022;

QUE la somme de 33 000 \$ soit réservée à l'enveloppe du FRR volet 2 régional comme contribution de la MRC à l'Entente de développement culturel pour l'année 2023.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

Aucun sujet

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2022-04-11557

AUTORISATION DE SIGNATURE – RADIATION DE DROIT D'UNE HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE – TAILLAGE DE SABOT SÉBASTIEN LAVIGNE

CONSIDÉRANT la réception d'une réquisition d'inscription de la radiation volontaire entre la MRC des Sources et Taillage de Sabot Sébastien Lavigne, pour une hypothèque dont la créance en garantie sera vendue à un tiers;

CONSIDÉRANT que la garantie sur la somme due sera remplacée par l'acquisition d'un nouvel équipement d'une valeur égale ou supérieure;

CONSIDÉRANT que Me Mélissa Lévesque sera mandatée afin d'enregistrer une hypothèque mobilière universelle de 1^{er} rang en pari-passu avec la SADC sur le nouvel équipement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources autorise le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer tout document relatif à la réquisition d'inscription de la radiation volontaire dans le dossier de Taillage de sabot Sébastien Lavigne.

Adoptée.

2022-04-11558

AUTORISATION DE SIGNATURE – RADIATION DE DROIT D'UNE HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE – LES ATELIERS WOTTON L.B. INC.

CONSIDÉRANT la réception d'une réquisition d'inscription de la radiation volontaire entre la MRC des Sources et Les Ateliers Wotton L.B. inc., pour une hypothèque dont la somme due en vertu de la créance garantie a été payée au complet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer tout document relatif à la réquisition d'inscription de la radiation volontaire dans le dossier de Les Ateliers Wotton L.B. inc.

Adoptée.

2022-04-11559

AUTORISATION DE SIGNATURE – RADIATION DE DROIT D'UNE HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE – PUB LE MOULIN 7 INC.

CONSIDÉRANT que la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* a été sanctionnée le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT que l'article 286 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, tel qu'adopté, prévoit les règles relatives à la fin de l'entente liant à la Municipalité régionale de comté des Sources au Centre local de développement desservant son territoire, notamment la possibilité que la Municipalité régionale de comté des Sources puisse mettre fin unilatéralement à l'entente de délégation de compétence conclue avec le Centre local de développement en adoptant une résolution résiliant l'entente de délégation;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, tel qu'adopté, stipule que les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, sont ceux d'un centre local de développement en vertu du contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement conformément au décret no 501-98 (1998. G.O.2, 2346), tel qu'il a depuis été modifié, ou en vertu d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c., deviennent ceux de la municipalité régionale de comté dont il dessert le territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-06-9214 de la MRC des Sources par laquelle la MRC résiliait l'entente de délégation de compétences intervenue le 1^{er} janvier 2012 entre la Municipalité régionale de comté des Sources et le Centre local de développement des Sources, et ce, à compter du 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la réception d'une réquisition d'inscription de la radiation volontaire entre le Centre local de développement des Sources et Pub Le Moulin 7 inc., pour une hypothèque dont la somme due en vertu de la créance garantie a été payée au complet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer tout document relatif à la réquisition d'inscription de la radiation volontaire dans le dossier de Pub le Moulin 7 inc.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Aucun sujet

FONDS VITALISATION

Aucun sujet

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

2022-04-11560

ENTENTES CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS ET MRC DES SOURCES POUR L'UTILISATION DU SERVICE DE TRANSPORT STC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC des Sources en transport collectif et en transport adapté le 17 août 2015;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-10991 par laquelle était conclue une entente de gestion entre la MRC des Sources et l'organisme STC des Sources, entente valide du 01-01-2021 au 31-12-2022;

CONSIDÉRANT le fait que les liens contractuels doivent demeurer la responsabilité de l'organisme admissible, qui est la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT les besoins en transport des clientèles du CIUSSS de l'Estrie – CHUS utilisant nos dessertes;

CONSIDÉRANT l'intérêt du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à développer un partenariat financier avec notre service de transport;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE le Conseil de la MRC des Sources autorise M. Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources et M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

2022-04-11561**STC DES SOURCES – ADDENDA AU CONTRAT DU TRANSPORTEUR GARRY BRINDLE**

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC des Sources en transport collectif et en transport adapté le 17 août 2015;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-10991 par laquelle était conclue une entente de gestion entre la MRC des Sources et l'organisme STC des Sources, entente valide du 01-01-2021 au 31-12-2022;

CONSIDÉRANT le fait que les liens contractuels doivent demeurer la responsabilité de l'organisme admissible, qui est la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'un contrat est intervenu le 10 décembre 2019 entre la MRC des Sources et le Taxi Garry Brindle;

CONSIDÉRANT qu'à ce moment-là nous n'allions que très rarement faire du transport hors territoire;

CONSIDÉRANT la forte hausse de l'essence des derniers mois;

CONSIDÉRANT le fait que nous avons besoin d'un maximum de ressources en transport pour effectuer notre mission en transport de personnes;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du STC des Sources recommande à la MRC des Sources d'adopter cet addenda au contrat entre la MRC des Sources et le Taxi Garry Brindle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le Conseil de la MRC des Sources autorise l'addenda proposé au contrat entre la MRC des Sources et le Taxi Garry Brindle :

Pour les transports hors territoires, le taux horaire passera de 60,62 \$ à 71,75 \$ de l'heure, soit une augmentation de 11,13 \$ de l'heure avant taxes.

Cette tarification est l'équivalente du transport facturé au taximètre, règlementé par la Commission des transports du Québec.

Cette tarification sera prise en compte seulement pour les transports hors du territoire de la MRC des Sources étant donné l'entente actuelle déjà valide sur le territoire au taux de 60,62 \$ en date de ce jour.

Adoptée.

AIDE FINANCIÈRE DU MTQ – PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) – VOLET RÉGULIER

À titre d'information, une aide financière est accordée à la MRC des Sources dans le cadre du programme de subvention au transport adapté (PSTA) – Volet régulier pour l'année 2021 au montant maximale de 144 311 \$.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)**

Aucun sujet

DOSSIERS AMÉNAGEMENT**2022-04-11562****PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) –
REGISTRE ANNUEL DES PROJETS ET RAPPORT FINANCIER POUR LA
PÉRIODE 2020-2021**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été confié à l'ensemble des MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que le registre annuel des projets pour la période 2020-2021 a été déposé;

CONSIDÉRANT que le rapport financier de l'année 2020-2021 a été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources approuve le registre annuel des projets 2020-2021, de même que le rapport financier pour la période 2020-2021;

QUE la MRC des Sources autorise le préfet et le directeur général et greffier-trésorier à signer les deux rapports au nom de la MRC des Sources.

Adoptée.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)**

Aucun sujet

SÉCURITÉ PUBLIQUE**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES****2022-04-11563****RAPPORT ANNUEL AN 1 (2021) - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
RÉVISÉ**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, en conformité avec la Loi sur la sécurité incendie (L.R.O., Chapitre S-3.4), a adopté un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SI);

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques révisé est entré en vigueur le 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit fournir annuellement au ministère de la Sécurité publique un rapport sur la réalisation du plan de mise en œuvre du SI, et ce, au 31 mars de chaque année;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités du territoire a transmis son rapport annuel d'activités et la résolution qui l'accompagne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources remette au ministère de la Sécurité publique son rapport de l'an 1 de son plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques révisé ainsi que toutes les résolutions municipales qui s'y rattachent.

Adoptée.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROCHAINE RENCONTRE LE 24 MAI

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les élus que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu le 24 mai 2022 en présentiel.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT

2022-04-11564

SITE D'ENFOUISSEMENT (LES)

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2022

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2022 soit et est approuvé.

Adoptée.

PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES (PGMR)

Aucun sujet

EAU

Aucun sujet

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet

DEMANDE DE CITOYENS

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

MRC FINANCES

MRC

2022-04-11565

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2022

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2022 soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée.

2022-04-11566
MRC DES SOURCES
LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} MARS AU 31 MARS 2022

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
 appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à les payer;

Numéros 202200192 à 202200335 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 698 999,88 \$.

Adoptée.

MRC DES SOURCES
ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MARS 2022

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, dépose les états financiers comparatifs au 31 mars 2022 de la MRC des Sources.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2022-04-11567
EMBAUCHE DE MME MYRIAM PROULX, CHARGÉE DE PROJET
(REPLACEMENT CONGÉ MATERNITÉ)

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-11505 qui autorisait la MRC des Sources à procéder à l'appel de candidatures pour le remplacement du congé de maternité de Mme Kathleen Bibeau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
 appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de Mme Myriam Proulx, à titre de chargée de projet pour un an (remplacement congé de maternité), en date du 7 avril 2022.

Adoptée.

2022-04-11568
EMBAUCHE DE M. OLIVIER GAGNON, DIRECTEUR EN DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-11507 qui autorisait le directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, à procéder à l'appel de candidatures pour le poste de directrice/directeur en développement économique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
 appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de M. Olivier Gagnon, à titre de directeur en développement économique, en date du 2 mai 2022.

Adoptée.

2022-04-11569

EMBAUCHE DE M. JÉRÔME LALIBERTÉ, CHARGÉ DE PROJET (STAGIAIRE)

CONSIDÉRANT la demande de stage de M. Jérôme Laliberté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de M. Jérôme Laliberté, à titre de chargé de projet stagiaire, en date du 3 mai 2022, pour la période estivale.

Adoptée.

2022-04-11570

EMBAUCHE DE MME GABRIELLE MINIER, AGENTE ÉCOLEADER

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-11509 qui autorisait le directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, à procéder à l'appel de candidatures pour le poste d'agente/d'agent Écoleader;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de Mme Gabrielle Minier, à titre d'agente Écoleader, en date du 2 mai 2022 (stage durant la période estivale et poste permanent par la suite).

Adoptée.

2022-04-11571

EMBAUCHE DE M. RENÉ LACROIX, POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE (SAISON 2022)

CONSIDÉRANT que la MRC doit embaucher un responsable pour la Route Verte pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT que pour une quatrième année, M. René Lacroix, a démontré de l'intérêt pour le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de M. René Lacroix, pour l'entretien de la Route verte pour a saison 2022.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit mandaté pour conclure le contrat de travail.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2022-04-11572

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), introduit par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (PL 122), la MRC doit déposer au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son Règlement numéro 263-2021 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) et permettre de rendre compte de la saine gestion de ses contrats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources adopte le rapport annuel 2021 sur la gestion contractuelle à la MRC des Sources, tel que présenté.

Adoptée.

2022-04-11573

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADDELQ POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement de l'adhésion 2022 de l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE la MRC des Sources renouvelle l'adhésion pour l'année 2022 à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) au montant de 862,31 \$, incluant les taxes.

Adoptée.

2022-04-11574

TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES 2022

CONSIDÉRANT l'invitation au tournoi de golf du maire de la Ville de Val-des-Sources, le 27 mai 2022 au Club de golf Royal Estrie de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi seront remis tout au cours de l'année à des organismes du milieu travaillant à la réalisation de projets pour notre communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets, au montant de 110 \$ chacun, taxes incluses. Les représentants sont : M. Frédéric Marcotte, M. René Perreault, M. Jocelyn Dion et M. Michel Provencher.

Adoptée.

2022-04-11575

SOUPER DU SYMPOSIUM DES ARTS DE DANVILLE 2022

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper bénéfice du Symposium des arts de Danville le 6 mai 2022;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de cet événement iront à l'organisation de la 23^e édition du Symposium qui aura lieu du 2 au 5 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets au montant de 75 \$ chacun, taxes incluses. Les représentants sont : Mme Martine Satre, son conjoint, Philippe Pagé et Johanie Laverdière.

Adoptée.

MRC IMMEUBLES**IMMEUBLE 309, RUE CHASSÉ, VAL-DES-SOURCES (MRC)****2022-04-11576****RATIFICATION DES DÉPENSES 309 CHASSÉ, JANVIER À MARS 2022**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé à Val-des-Sources ont été faites pendant l'année 2022 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

Dépenses d'entretien immeuble 309, rue Chassé

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2022-01-26	Climcô Service inc.	1 398,74 \$	Entretien Aide Juridique et Réception MRC
2022-02-01	Maheu&Maheu Inc.	75,08 \$	Service de gestion parasitaire FÉV MARS 2022
2022-02-15	Régie du bâtiment du Québec	91,67 \$	Frais annuel - Ascenseur
2022-02-16	Claude Bourque Électrique inc.	213,83 \$	Détecteur mouvement & Service Canada
2022-02-24	Stéphane Langlois	201,42 \$	Outillages
2022-02-24	Stéphane Langlois	391,05 \$	Outillages
2022-03-01	Électro Alarme 2000 inc.	788,81 \$	309 : Surveillance alarme 2022
2022-03-03	RÉGULVAR	530,84 \$	Contrat d'entretien - Services CANADA
2022-03-07	Plomberie BRP inc.	1 783,90 \$	Installation cuve
2022-03-11	Électro Alarme 2000 inc.	1 241,86 \$	Inspection annuelle système alarme - Services Canada
2022-03-22	Vitrierie Asbestos inc.	255,31 \$	Travaux porte arrière et niveau 300 - MRC des Sources
2022-03-28	Claude Bourque Électrique inc.	3 730,37 \$	Branchement chauffage Aide juridique
2022-03-28	Claude Bourque Électrique inc.	3 530,16 \$	Branchement chauffage local 109
2022-03-30	Claude Bourque Électrique inc.	96,51 \$	Installation lumières d'urgence - sorties
2022-03-31	Stéphane Langlois	100,82 \$	Outillages
2022-03-31	Stéphane Langlois	666,38 \$	Outillages
		15 096,75 \$	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé à Asbestos, du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022, au montant de 15 096,75 \$.

Adoptée.

2022-04-11577**RATIFICATION DES DÉPENSES 309 CHASSÉ – GYM A21, JANVIER À MARS 2022**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé à Val-des-Sources – Gym A21 ont été faites pendant l'année 2022 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

Dépenses d'entretien immeuble 309, rue Chassé - GYM A21

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2022-02-03	Vivaco Groupe Coopératif	108,96 \$	Matériaux GYMA21
2022-03-01	Arico Inc.	906,23 \$	Achat mobilier GYM-A21
2022-03-11	Mélanie Gendron St-Onge	1 508,15 \$	Achat mobilier GYM-A21
2022-03-11	Mélanie Gendron St-Onge	857,91 \$	Achat mobilier GYM-A21
2022-03-22	CHROMA	2 934,00 \$	Feutre CHROMA
2022-03-30	Mélanie Gendron St-Onge	2 744,64 \$	Achat mobilier GYM-A21
		9 059,89 \$	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé – Gym A21 à Val-des-Sources, du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022, au montant de 9 059,89 \$.

Adoptée.

2022-04-11578**OCTROI DE CONTRAT SUR INVITATION POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU STATIONNEMENT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissionnaires, soit FNX et Englobe;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de service de l'étude géotechnique du stationnement du 309, rue Chassé à Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources octroie le contrat d'étude géotechnique du stationnement de la MRC des Sources au 309, rue Chassé à Val-des-Sources à FNX au montant de 16 800 \$ plus taxes applicables;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer l'entente.

Adoptée.

IMMEUBLE 600 GOSSELIN, WOTTON (POSTE DE POLICE)

2022-04-11579

RATIFICATION DES DÉPENSES 600 GOSSELIN, JANVIER À MARS 2022

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 600, rue Gosselin à Wotton ont été faites pendant l'année 2022 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

Dépenses d'entretien immeuble 600, rue Gosselin

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2022-02-01	Maheu&Maheu Inc.	92,70 \$	SQ - Inspection FÉV MARS 2022
2022-02-15	Ferme Ulberi SENC	3 287,50 \$	Déneigement 2021-2022 / SQ - Wotton
2022-02-28	Pelletier et Picard inc.	728,00 \$	Travaux SQ Wotton
2022-03-07	Plomberie BRP inc.	616,00 \$	Appel de service SQ
2022-03-31	Stéphane Langlois	104,69 \$	Outillages
2022-04-01	Maheu&Maheu Inc.	92,70 \$	SQ - Inspection AVRIL et MAI 2022
2022-04-08	Climcô Service inc.	1 552,95 \$	Appel de services - SQ Wotton
		6 474,54 \$	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 600, rue Gosselin à Wotton, du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022, au montant de 6 474,45 \$.

Adoptée.

IMMEUBLE 12 ROUTE 116 DANVILLE ET BÂTISSE 39 RUE DÉPÔT DANVILLE**2022-04-11580****RATIFICATION DES DÉPENSES 12, ROUTE 116, À DANVILLE – JANVIER À MARS 2022**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 12, route 116 à Danville ont été faites pendant l'année 2022 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

Dépenses d'entretien immeuble 12, route 116

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2022-03-28	Lave-Auto Wotton Inc.	341,21 \$	Nettoyage extérieur - 12 Rte 116
		341,21 \$	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 12, route 116, à Danville, du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022, au montant de 341,21 \$.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2022-04-11581**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Philippe Pagé propose la levée de la séance à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier